



FEMININES Moins de 18 ans
Equipes ou Rassemblements
Jeu à VII (jeu à effectif réduit)
Catégorie E Aménagée

FORME DE JEU : VII - Application des Règles du jeu - Rencontres disputées sous forme de tournoi.

TEMPS DE JEU :

- Le temps de jeu maximal pour un tournoi est fixé à 90 minutes par équipe et à 60 minutes par joueuse.
- La durée d'une rencontre est fixée à deux fois 7 minutes avec une mi-temps d'une minute. Néanmoins, le temps de jeu peut aussi être adapté au regard du nombre d'équipes présentes le jour du tournoi.

BALLON : taille n°4

TERRAIN : 56 m x 70 m

NOMBRE DE JOEUSES ET REMPLACEMENTS

- 7 joueuses de chaque équipe sur l'aire de jeu.
- Remplacements illimités au cours d'une même rencontre.
- 10 joueuses maximum par match pour une même équipe

PROTOCOLE DE COMMOTION CEREBRALE

Dès que l'arbitre suspecte une commotion cérébrale, il en informe l'entraîneur :

- Soit l'entraîneur décide de sortir définitivement le joueur sur blessure,
- Soit l'entraîneur décide de le maintenir sur le terrain.

Dans les deux cas, l'arbitre remplira la fiche de commotion cérébrale et l'enverra au comité d'appartenance du joueur impliqué.

Rappel : Possibilité pour l'arbitre d'appliquer la règle 3.9.

MÊLÉE

- 3 joueuses de chaque équipe, liées entre elles jusqu'à la fin de la mêlée.
- Toutes les mêlées seront des mêlées simulées. Ainsi, les cartes de qualification des joueuses participant à ces mêlées simulées n'ont pas besoin d'être revêtues de l'aptitude « Autorisée 1^{ère} ligne ».
- Toutes les joueuses peuvent participer à la mêlée.

SQUEEZE BALL

Définition : cette action consiste pour le porteur du ballon :

- à aller au sol, les genoux à terre, son corps faisant écran, et
- à faire passer le ballon entre ses jambes afin qu'il soit récupéré par un partenaire.

Cette phase de jeu est potentiellement dangereuse pour la joueuse, qui au sol, expose sa nuque à l'adversaire ainsi qu'à la poussée de ses partenaires.

La pratique du squeeze ball est INTERDITE.

Sanction : coup de pied de pénalité

MÊLÉE SPONTANÉE

A la suite d'un plaquage, le ballon étant libéré, le premier joueur qui arrive enjambe le ballon et engage la liaison avec l'adversaire « sur le pas qui suit » et non plus « jusqu'à un mètre autour du ballon ».

Dès lors qu'un premier récupérateur conteste le ballon aucun autre joueur ne peut venir le contester à son tour. Le gain du ballon ne peut intervenir « que par conquête de zone », c'est-à-dire par poussée collective.

Sanction : coup de pied de pénalité

MAUL

Après un coup de pied de pénalité sanctionnant une faute dans un maul et que des joueurs se trouvent encore au sol, l'arbitre ne laissera pas jouer rapidement l'équipe bénéficiaire du coup de pied.

TOUCHE ET ALIGNEMENT

Intervention sur le preneur de ballon : tant que l'alignement n'est pas terminé, il est interdit d'amener le capteur du ballon au sol, y compris s'il a les pieds au sol, cela même si le maul n'est pas encore formé.

Sanction : coup de pied de pénalité

PLAQUAGE : dispositions spécifiques F.F.R.

Tout joueur porteur du ballon ne peut aller volontairement au sol sans avoir été plaqué (sauf pour faire un touché à terre en en-but).

Ceci implique entre autres que le « pick and go » est interdit (liaison du porteur du ballon avec un partenaire avant contact avec l'adversaire et « bascule » vers le sol).

Sanction : coup de pied de pénalité

TENTATIVES DE BUT APRÈS ESSAI (TRANSFORMATIONS)

- Les tentatives de but après essai (transformations) s'effectueront immédiatement à la suite de la marque de l'essai par n'importe quelle joueuse (arrêt du temps de jeu)
 - Ces tentatives de but après essai s'effectueront sur la ligne des 22 mètres face aux poteaux adverses, en coup de pied placé ou en coup de pied tombé.
 - Les tentatives de but sur coup de pied de pénalité ne sont pas autorisées.
-

LE JEU AU PIED

Le jeu au pied est autorisé sur la totalité de l'aire de jeu. Cependant, les coups de pied bottés directement en touche ne sont pas autorisés lorsque le porteur du ballon est situé en dehors de l'en-but.

JEU DELOYAL

Obligation de plaquer avec les deux bras. Nota : « L'armer du bras » constitue un plaquage dangereux.

Une joueuse est autorisée à plaquer un adversaire porteur du ballon en la ceinturant à l'aide des deux bras, du bas du sternum jusqu'aux bas des jambes.

